

**BANQUE DE L'HABITAT**  
**LES RESOLUTIONS**  
**ADOPTÉES PAR L'A.G.O DU 26 AVRIL 2018.**  
**EXERCICE 2017**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2017 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en résultat reporté une partie des réserves pour réinvestissements exonérés distribuables en franchise d'impôt et devenues libres d'un montant qui s'élève à 8 520 000 D.

Par conséquent, le report à nouveau est ainsi modifié :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2016 : 2 344,362 D
- Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles : 8 520 000,000 D
- d'où un Résultat Reporté avant affectation du résultat 2017 est de : 8 522 344,362 D

Cette résolution est adoptée à la majorité.

## **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2017 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

*Chiffres en Dinar*

<b>INTUTILE</b>	<b>EXERCICE 2017</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>115 527 946.299</b>
REPORT A NOUVEAU	8 522 344.362
<b>1 ER RELIQUAT</b>	<b>124 050 290.661</b>
RESERVE LEGALE	6 202 514.533
<b>2 ER RELIQUAT</b>	<b>117 847 776.128</b>
DIVIDENDE à prélever sur le résultat de l'exercice	20 040 000.000
DIVIDENDE à prélever en franchise d'impôt	8 520 000.000
<b>3 EME RELIQUAT</b>	<b>89 287 776.128</b>
FONDS SOCIAL	850 000.000
<b>4 EME RELIQUAT</b>	<b>88 437 776.128</b>
RESERVE EXTRAORDINAIRE	54 930 000.000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	30 000 000.000
RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	3 500 000.000
<b>5 EME RELIQUAT</b>	<b>7 776.128</b>
REPORT A NOUVEAU	7 776.128
<b>SOLDE</b>	<b>0.000</b>

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 600 millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 mai 2018 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du détenteur du compte dépositaire des titres.

Les dividendes prélevés en franchise d'impôt, soit 8 520 000 DT sont réservés en priorité aux personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

## **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017, et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement ainsi que la nomination de madame et messieurs :

- Mdini Jebari Amel.
- Klibi Abderraouf.
- Radhouani Ali.
- Aymen Raies.
- Mohamed Naceur Hadji.

En qualité d'Administrateurs représentant la participation publique, suivant la lettre du Ministre des du 25 avril 2018. Leurs mandats expirent, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

### **SEPTIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du groupe Horchani représenté par monsieur Rached Horchani. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

### **Huitième Résolution :**

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats de :

- Monsieur Mongi Ben Tkhayat en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans,

- Monsieur Achraf Ayadi en tant qu'administrateur indépendant et président du comité permanent d'audit interne, pour la même durée.

Le mandat de ces derniers expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

### **Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant net des jetons de présence à allouer à la présidente du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
- Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités, permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

### **Dixième Résolution :**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts, de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à la majorité.